

Mesures COVID19 - Update 02/11/2020



Suite aux nouvelles mesures fédérales, la Régie Foncière doit fermer l'agence de location et suspendre les visites d'appartements.

Nous vous rappelons que les différentes opérations peuvent être réalisées à distance

1. Nous vous invitons à vous inscrire comme **candidat** à l'aide d'un lecteur de carte d'identité, sur le site internet de la Régie Foncière <http://regiefonciere.bruxelles.be>
2. La Régie Foncière se tient toutefois disponible à répondre à vos demandes de toute ordre et vous accompagner dans vos démarches par téléphone au **02/279 40 45**. (les jours ouvrables de 9h30 à 13h)
3. Vos demandes spécifiques et formulaires peuvent, également, être envoyés par mail : regie@brucity.be ou **par voie postale** bd E. Jacqmain 1 à 1000 Bruxelles
4. Les **formulaire de candidatures** peuvent, aussi, être déposés dans la boîte aux lettres - Place de Brouckère, 41 à 1000 Bruxelles.